

Note conceptuelle

Atelier CEA-CEE-IARD: Conventions de l'ONU sur la sécurité routière et méthodes de prévention de la conduite en état d'ivresse

1. OBJET DU PRÉSENT DOCUMENT

Le présent document a pour objet d'exposer un concept de coopération pour la Commission économique pour l'Europe (CEE), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et l'International Alliance for Responsible Drinking (IARD, anciennement ICAP) en 2015. Il inclut son objectif, les rôles et responsabilités des parties et son calendrier.

2. CONTEXTE

Selon le Rapport de situation sur la sécurité routière dans le monde (2013), près d'1,24 million de décès par accidents de la circulation surviennent chaque année sur les routes du monde entier et l'on observe peu de changements depuis 2007. Les traumatismes dus aux accidents de la circulation représentent la huitième cause de décès dans le monde et la première cause de décès chez les jeunes âgés de 15 à 29 ans.

Les Nations Unies reconnaissent l'impact social et économique fortement préjudiciable des accidents de la circulation sur les populations dans le monde. Depuis 2004, elles ont rendu publiques huit résolutions sur l'« Amélioration de la sécurité routière mondiale » (depuis 2003) et appelé leurs organismes à prendre des mesures pour appuyer les gouvernements dans l'amélioration de la situation¹. Elles ont également souligné la nécessité de renforcer la coopération internationale en tenant compte des besoins des pays à revenu faible et à revenu intermédiaire en vue de résoudre les problématiques de la sécurité routière.

La CEE est l'une des cinq commissions régionales des Nations Unies. Elle a pour principale mission de fournir des services de secrétariat régionaux et mondiaux au Comité des transports intérieurs (CTI), un organe intergouvernemental qui réunit les gouvernements de la région de la CEE et des autres régions du monde en vue de régler les questions incluant la sécurité routière. Le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières, qui relève du CTI, est le seul organe permanent du système des Nations Unies qui se consacre à l'amélioration de la sécurité routière. Sa principale mission est de protéger les instruments juridiques des Nations Unies dédiés à l'harmonisation des règles de la circulation. Les instruments juridiques de la CEE traitent des principales raisons des accidents de la route, et notamment des comportements des usagers. De nombreux pays du monde sont parties contractantes à ces instruments et tirent des bénéfices de leur mise en œuvre. La CEE appuie également l'élaboration et la promotion de pratiques exemplaires en matière de sécurité routière ainsi que l'organisation de semaines pour la sécurité routière et d'autres activités de sensibilisation.

La CEA est une autre commission régionale des Nations Unies. Elle a pour mandat d'encourager le développement économique et social de ses États membres, de favoriser l'intégration intrarégionale et de promouvoir la coopération internationale au service du développement de l'Afrique. Elle joue un rôle moteur dans les efforts déployés pour améliorer la sécurité des routes africaines. Dans ce contexte, elle a organisé plusieurs événements importants liés à la sécurité routière qui ont réuni les différentes parties prenantes en vue de réfléchir aux difficultés et opportunités de la sécurité routière en Afrique. La CEA a dirigé la

¹ <http://www.un.org/en/roadsafety/background.shtml>.

préparation du Plan d'action pour la sécurité routière en Afrique pour la période 2011-2020 dans le cadre de la Décennie mondiale d'action de la sécurité routière proclamée par les Nations Unies pour 2011-2020. Elle joue également un rôle important dans le suivi et l'évaluation de sa mise en œuvre. Plus récemment, la CEA a étroitement coopéré avec la Commission de l'Union africaine pour la rédaction de la Charte africaine de la sécurité routière approuvée lors de la troisième session ordinaire de la Conférence des ministres africains des transports tenue à Malabo (Guinée équatoriale) du 7 au 11 avril 2014.

Le transport routier international étant en pleine croissance, les instruments juridiques des Nations Unies gagnent de l'importance du fait qu'ils fixent le cadre commun des normes et législations nationales portant sur les principaux aspects de la sécurité routière. Toutefois, tous les gouvernements ne connaissent pas ces instruments et la plupart d'entre eux n'y sont pas encore parties contractantes. Le nombre des parties contractantes des régions de l'Afrique, de l'Asie, de l'Amérique latine et des Caraïbes reste en particulier relativement faible.

L'IARD est une organisation à but non lucratif qui est parrainée par plusieurs des plus grands producteurs mondiaux de spiritueux. Elle a pour mission de faire mieux comprendre le rôle de l'alcool dans la société et de contribuer au recul de la conduite en état d'ivresse. Elle est une organisation non gouvernementale dotée d'un statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social de l'ONU. En 2013, l'IARD et la CEE ont coopéré à l'organisation d'un colloque international tenu dans le cadre de la Semaine mondiale pour la sécurité routière et intitulé « Perspectives régionales sur la prévention des accidents de la route liés à l'alcool impliquant des usagers vulnérables ». Elles ont également lancé un livre électronique et publié les documents présentés lors du colloque².

3. OBJECTIF DE LA COOPÉRATION entre la CEE et l'IRAD pour 2015 – ateliers destinés aux fonctionnaires gouvernementaux sur les instruments juridiques de l'ONU relatifs à la sécurité routière et les pratiques exemplaires de la réduction de la conduite en état d'ivresse

La CEE et l'IRAD ont proposé de coopérer en 2014 à la sensibilisation des fonctionnaires gouvernementaux travaillant hors de l'Europe aux instruments juridiques de l'ONU relatifs à la sécurité routière et aux méthodes efficaces de prévention de la conduite en état d'ivresse. Elles ont ainsi organisé un atelier de renforcement des capacités pour des fonctionnaires gouvernementaux et d'autres acteurs majeurs de la sécurité routière en 2014. La CEA a fait part de son intérêt pour accueillir le premier atelier à Addis-Abeba et élargir son ordre du jour à l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action pour la sécurité routière en Afrique, en particulier le pilier 4 sur la sécurité des usagers qui traite des accidents dus à l'alcool.

L'atelier proposera une journée de formation sur les instruments juridiques de l'ONU et une autre journée de formation sur les méthodes efficaces de prévention de la conduite en état d'ivresse. Son programme sera mis au point et adapté aux besoins spécifiques de la région de la CEA, et inclura notamment un débat sur le Plan d'action pour la sécurité routière en Afrique. Une liste des sujets susceptibles d'être abordés durant les deux journées est incluse à l'Annexe 1.

² http://epublishbyus.com/icap_unece_-_road_safety_ebook_/10033741#.U4DJcPmSySo.

L'atelier aura également pour objet de générer des produits tangibles susceptibles d'accroître la sensibilisation aux questions qu'il aura soulevées dans la région. Le détail des produits sera prochainement précisé.

4. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

La CEE, la CEA et l'IARD collaboreront à la conception et à la tenue des ateliers.

IARD

- Avec la CEE et la CEA, elle conçoit le programme de l'atelier et ses objectifs de renforcement des capacités en incluant ses dates et sa liste d'invités;
- Elle prend en charge les ateliers, notamment leur matériel, ainsi que les voyages et indemnités journalières des participants (ces dernières représentent par exemple actuellement 197 dollars des États-Unis pour Addis-Abeba (Éthiopie));
- Elle prend en charge les frais des experts externes, notamment leurs voyages, leurs repas, leur hébergement et leurs frais;
- Elle identifie et contacte les experts pertinents pour chacun des ateliers;
- Elle prépare et livre le matériel de l'atelier dédié à la conduite en état d'ivresse;
- Elle assure la communication sur la coopération et les ateliers;
- Elle nomme la personne-contact/le coordonnateur qui travaillera étroitement avec la CEE et la CEA à l'organisation des ateliers et des actions de communication;
- Elle coopère avec la CEE et la CEA à la préparation et à la finalisation du matériel de l'après-atelier;
- Elle coordonne et prend en charge l'élaboration du Rapport sur la sécurité routière dans la région de la CEA qui met au point un modèle d'enquête (grâce aux contributions de la CEA et de la CEE) qui sera complété et retourné par les États membres de la CEA;
- Elle prend en charge plusieurs participants locaux/régionaux sélectionnés (selon qu'il convient), notamment leurs voyages, leurs repas et leur hébergement.

CEE

- Avec l'IARD et la CEA, elle conçoit le programme de l'atelier et ses objectifs de renforcement des capacités en incluant ses dates et sa liste d'invités;
- Elle coordonne avec la CEA la réservation du lieu de l'atelier ainsi que ses services d'interprétation et de secrétariat;
- Elle présente et anime les séances de l'atelier. Elle fera ainsi des présentations sur les conventions internationales relatives à la sécurité routière qui sont administrées par la CEE (par exemple les conventions de 1968 sur la circulation routière et la signalisation routière); les résolutions complémentaires qui les consolident; ainsi que d'autres thèmes convenus;
- Avec l'IARD et la CEA, elle prépare le matériel utile à l'atelier, notamment les retours d'information sur le modèle d'enquête qui sera complété et retourné par les États membres de la CEA;
- Avec l'IARD et la CEA, elle examine et finalise le matériel de l'après-atelier (ainsi qu'il convient);

- Elle affiche les résultats des ateliers régionaux sur les sites du WP.1 et des autres divisions chargées des transports de la CEE.

CEA

- Elle identifie 20 participants susceptibles d'être parrainés par sa région et finalise la liste des personnes à inviter avec l'IARD;
- Elle envoie les invitations à participer à l'atelier et coordonne la finalisation de la liste des participants;
- Elle coordonne les arrangements concernant le lieu de l'atelier, notamment l'équipement technique (ordinateurs, vidéoprojecteur, etc.), les repas et les services d'interprétation;
- Elle coordonne les voyages et les réservations d'hôtel des participants;
- Elle délègue un Consultant pour la rédaction du Rapport pré-atelier sur la sécurité routière dans la région de la CEA et le présente aux représentants gouvernementaux pertinents des pays de sa région, afin qu'ils enquêtent aux fins du rapport et fournissent des retours d'information à son sujet, notamment sur l'élaboration du modèle d'enquête qui sera complété et retourné par ses États membres;
- Elle fait une présentation sur le Plan d'action pour la sécurité routière en Afrique et la Charte africaine de la sécurité routière;
- Avec l'IARD et la CEE, elle prépare le matériel utile à l'atelier;
- Avec l'IRAD et la CEE, elle examine et finalise le matériel de l'après-atelier (si nécessaire);
- Elle affiche les résultats des ateliers régionaux sur ses sites.

ANNEXE 1: Programme de travail (projet)

Premier jour Mardi 7 juillet 2015 Modérateur: CEA		
9 heures-9h30	Inscriptions	
Heure	Sujet	Orateur
9h30-10 heures	Ouverture de l'atelier – Accueil <ul style="list-style-type: none"> - Représentant de la CEA - Division des transports de la CEE - International Alliance for Responsible Drinking - Représentant du Gouvernement éthiopien 	à confirmer
10 heures-10h50	Présentation de l'atelier et du Plan d'action pour la Décennie de la sécurité routière <ul style="list-style-type: none"> - Présentation de l'atelier (10 mn) - [CEE] (20 mn) - Plan d'action de l'Afrique pour la Décennie de la sécurité routière [CEA] (20 mn) - Discussion (10 mn) 	à confirmer
10h50-11h10	Pause	
11h10-13 heures	Instruments de l'ONU en matière de sécurité routière et aspects juridiques (CEE)	à confirmer
13 heures-14 heures	Déjeuner	Déjeuner
14 heures-14h30	Marchandises dangereuses	à confirmer
14h30-15 heures	Présentation des résultats de l'enquête sur la sécurité routière dans les pays de la CEA et discussion	à confirmer
15 heures-15h45	Présentations par pays	Modérateur: CEA
15h45-16 heures	Pause	
16 heures-17h00	Présentations par pays (suite)	
17 heures-17h45	Discussion sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action pour la sécurité routière en Afrique	à confirmer
17h45-18 heures	Conclusion de la journée – IARD, CEA et CEE	à confirmer

Deuxième jour Mercredi 8 juillet 2015 Modérateur: IARD		
Heure	Sujet	Orateur
9 heures-9h10	Présentation du deuxième jour	
9h10-10h34	Rôle de l'alcool dans les accidents de la route <ul style="list-style-type: none"> - Présentation générale et perspectives (20 mn) - Perspectives européennes (20 mn) - La conduite en état d'ivresse et les accidents de la route en Afrique – Ce que nous savons (20 mn) 	à confirmer
10h30-11h30	Enquêtes au Burkina Faso et au Cameroun <ul style="list-style-type: none"> - Burkina Faso - Cameroun 	à confirmer
11 heures-11h20	Pause	
11h30-13 heures	Résolution de la question de la conduite en état d'ivresse – Bonnes pratiques internationales	à confirmer
13 heures-14 heures	Déjeuner	
14 heures-15h30	Trois groupes de discussion Chaque groupe identifie 10 mesures qui doivent être mises en œuvre en vue de réduire la conduite en état d'ivresse et les accidents dus à l'alcool. Les groupes identifient également : 1) les obstacles susceptibles de freiner la mise en œuvre des mesures; 2) les solutions permettant de les surmonter et 3) les vecteurs de la transformation.	Chaque groupe nomme un facilitateur et un rapporteur
15h30-16 heures	Pause	
16heures-17heures	<ul style="list-style-type: none"> - Compte-rendu de chacun des trois groupes de discussion - Questions et réponses La discussion permet d'identifier 10 mesures prioritaires susceptibles de réduire la conduite en état d'ivresse dans la région. Chaque pays identifie trois mesures qu'il croit raisonnablement pouvoir appliquer. Des représentants externes, par exemple de la Banque mondiale et de l'industrie des spiritueux, pourront être invités à contribuer à la discussion.	Modératrice: IARD
17 heures-17h30	Conclusion de l'atelier – IARD, CEA et CEE	à confirmer